

DOCUMENT DE TRAVAIL & FICHE DE SYNTHÈSE - Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité 2023/2024

Bases légales / textes de référence : article L719-4 du code de l'éducation, article 48 de la loi de finances n°51-598 du 24 mai 1951 modifiée, arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, circulaire DGESIP n°2012-12-290 du 3 juillet 2012

Définition jurisprudentielle : redevances pour des services particuliers qui s'ajoutent aux activités obligatoirement liées à la préparation des diplômes délivrés et couvertes par les droits d'inscription ; il ne peut s'agir de frais et contributions complémentaires aux droits de scolarité qui conditionnent candidature, admission, inscription ou déroulement des études.

(le fait de ne pas acquitter de la somme n'écarte pas l'étudiant du cursus qu'il souhaite suivre ni ne conditionne le déroulement de ses études)

Le paiement par les étudiants des photocopies accompagnant les cours est illégal.

La première présentation des épreuves obligatoires de certificat de langues constitue une dépense normale à la charge de l'université.

Et l'envoi du diplôme sur demande ne peut avoir lieu qu'un coût réel.

Facultatifs et clairement identifiés, les POCS relèvent d'une contribution volontaire de la part de l'étudiant.

Une attention particulière est portée à la régularité des POCS soumises au conseil, qui font l'objet d'une analyse préalable du contrôleur de légalité. Sur 2017/2022, le nombre des prestations proposées à titre facultatif aux étudiants a été sensiblement réduit, à l'initiative des écoles. Le conseil a également écarté certaines prestations qu'il estimait inopportunes (ex : tarif relatif à la cérémonie de remise de diplômes). Enfin, la politique de l'établissement en matière de photocopies/impressions mise en place à la rentrée 2021 a eu pour effet d'harmoniser des pratiques différentes selon les écoles, à un tarif plus avantageux pour l'étudiant qui choisit d'y recourir. L'application des droits d'inscription différenciés a par ailleurs conduit à supprimer certaines prestations supplémentaires offertes aux étudiants internationaux qui avaient pour fondement les articles D719-181 et s. du code de l'éducation.

Copies / impressions :

		2022/2023	2023/2024	
établissement (hors photocopies de cours)	copie noir et blanc	0,05	0,05	inchangé, un A3 = deux A4 et un R/V = deux rectos
	copie couleur	0,25	0,25	inchangé, un A3 = deux A4 et un R/V = deux rectos
	Boursiers : copie Noir et Blanc, copie couleur	quota de 8€ (droit de tirage) ; le coût des impressions est déduit de ce quota jusqu'à ce qu'il soit épuisé puis il est débité du compte izly de l'étudiant.	quota de 8€ (droit de tirage) ; le coût des impressions est déduit de ce quota jusqu'à ce qu'il soit épuisé puis il est débité du compte izly de l'étudiant.	inchangé ; Le montant de 8€ correspond à une remise de 0,02€ sur les 400 premières impressions effectuées

Autres prestations :

		2022/2023 (pour mémoire)		2023/2024		
		non boursiers	boursiers	non boursiers	boursiers	
ENSAIA	Sorties pédagogiques facultatives	150	75	175	87,5	
	Accueil des étudiants internationaux dans le cadre du réseau n+i (2 ans) nécessitant des activités supplémentaires dans le cadre du consortium	POCS = différence entre le montant déterminé par et pour le consortium en master n+i et les droits acquittés à l'occasion de l'inscription à l'UL		0		suppression
ENSG	Cérémonie de baptême (1ère année)	21,28	10,64	21,28	10,64	inchangé
	Transport des élèves pour les cérémonies facultatives de 1ère année	30,43	15,22	30,43	15,22	inchangé
	Sorties pédagogiques facultatives (transport et hébergement) (1ère année)	100	50	0	0	suppression
	Matériel (1ère année) : boussoles, 1er carnet de terrain, gilets de protection. Dans tous les cas, il s'agit d'un matériel que les étudiants sont libres d'acquérir (ou d'acquérir ailleurs), qui ne les pénalisent pas dans leur cursus s'ils ne l'achètent pas.	70,13 €	35,07 €	71,00 €	35,00 €	

	Envoi du diplôme (3ème année) sur demande	coût réel	coût réel	cout reel	cout reel	
	Fourniture d'un 2ème <i> carnet de terrain </i> à la demande des étudiants : sans y être tenue, l'école fournit un carnet de terrain à chaque étudiant. Elle souhaite soumettre à un tarif la remise d'un 2ème carnet aux élèves qui en formulent la demande. Dans tous les cas, il s'agit d'un matériel que les étudiants sont libres d'acquérir (ou d'acquérir ailleurs), qui ne les pénalisent pas dans leur cursus s'ils ne l'achètent pas.	10	10	14	14	
ENSIC	Envoi du diplôme (FITI 3ème année) sur demande	coût réel	coût réel	0	0	pris en charge par l'ENSIC
	Envoi du diplôme (I2C 2ème année) sur demande	coût réel	coût réel	0	0	
	Concerne les étudiants internationaux non francophones hors UE du programme ECUST-FGL (3 ans) dans le cadre du projet "Chimie Shanghai" : accueil nécessitant des activités supplémentaires dans le cadre du consortium, au-delà des missions habituelles, dont la rémunération est autorisée par les articles D719-181 et s. du code de l'éducation* : accompagnement spécifique des étudiants accueillis dans le cadre du partenariat => renforcement linguistique, renforcement disciplinaire, accompagnement personnalisé de chaque étudiant.	3000	3000			Conformément à l'accord-cadre de coopération interuniversitaire avec ECUST
ENSTIB	2ème passage au TOEIC	tarif établissement		tarif établissement		inchangé
ENSGSI	TOEIC : session d'entraînement supplémentaire non obligatoire + 2ème passage du TOEIC pour les étudiants en dernière année ingénieur (le 1er passage obligatoire du TOEIC est gratuit pour les étudiants en dernière année ingénieur car pris en charge par l'école comme activité pédagogique couverte par les droits d'inscription)	tarif établissement		tarif établissement		
	Linguaskill: session de passage (certification possible à la place du TOEIC: prise en charge par la composante pour les dernières années, payant pour les étudiants qui souhaitent passer la certification)	30	30	41 €		
TELECOM Nancy	Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé)	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé
	Petites fournitures (reliures, transparents,etc.)	0,5	0,5	0,5	0,5	inchangé
	Reliure complète (2 couvertures + spirale)	1	1	1	1	inchangé
	Pochette plastifiée A4 / A5	0,6	0,6	0,6	0,6	inchangé

ENIM	Pochette plastifiée A3	0,8	0,8	0,8	0,8	inchangé
	Carte accès aux locaux ENIM (la première est gratuite)	10	10	10	10	inchangé
	Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé)	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé

* diplôme de master dédié aux étudiants internationaux (circulaire DGESIP A1- n°2015-0066 du 2 mars 2015 relative à la mise en oeuvre particulière de diplômes nationaux de masters dédiés à des étudiants internationaux)

**TOEIC® facultatif : lorsque la certification n'est pas exigée dans le cadre du cursus ou cas d'une 2ème présentation lorsque la passation d'un seul test est obligatoire : sous réserve du tarif établissement (lorsque le tarif présenté ici est < au tarif établissement, la différence provient de la participation financière de la composante)

Les membres du conseil rappellent qu'à l'occasion des inscriptions, le caractère facultatif de ces prestations doit être expressément mis en évidence.

Le conseil est invité à se prononcer sur les tarifs et prestations listés ci-dessus ainsi que sur les documents de travail présentés par école.

Transmission préalable au contrôleur de légalité : 27 juin 2023

Avis du conseil de la formation du 20/06/23 : Favorable à l'unanimité